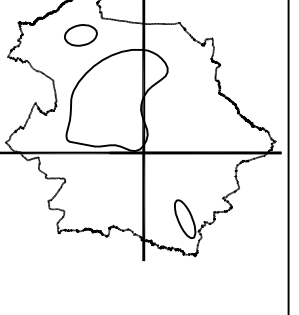


<b>UA</b>	Zone urbaine du centre traditionnel à vocation principale d'habitat
<b>UB</b>	Zone urbaine de l'Hôpital Bon Sauveur
<b>UC</b>	Zone urbaine à vocation d'habitat (pavillonnaire)
<b>UH</b>	Zone urbaine à vocation d'habitat, organisée en village ou hameau
<b>UY</b>	Zone urbaine à vocation d'activités industrielles ou artisanales
<b>ZAU</b>	Zone à urbaniser stricte à vocation d'habitat
<b>1AU</b>	Zone à urbaniser réglementée à vocation d'habitat
<b>1AUE</b>	Zone à urbaniser réglementée à vocation d'équipement
<b>1AUV</b>	Zone à urbaniser à vocation touristique ou de loisirs
<b>2AUV</b>	Zone à urbaniser réglementée à vocation d'activités économiques
<b>A</b>	Zone à urbaniser stricte à vocation d'activités économiques
<b>Aa</b>	Zone agricole ou toute construction nouvelle est interdite
<b>Ap</b>	Zone agricole comprise au sein du périmètre de protection du captage d'eau de Pont Morvan
<b>N</b>	Zone naturelle
<b>Nh</b>	Zone naturelle d'habitat isolé
<b>Nt</b>	Zone destinée à recevoir des installations touristiques ou de loisirs
<b>Nq</b>	Zone accueillant des installations de golf
<b>Nc</b>	Zone correspondant à la carrière de Kerdanlou
<b>p</b>	Zone comprise au sein du périmètre de protection du captage d'eau de Pont Morvan
	Limite de zone
	Accès indicatif à la zone
	Emplacement réservé et numérotage d'opération
	Espace boisé classé (le classement des EBC observe un recul de 2 m par rapport à la limite du domaine routier départemental)
	Zone humide
	Boucle de randonnée à conserver
	Site archéologique
	Marge de recul en bordure des RD
	Bande d'isolement acoustique de 100 m de part et d'autre de la RD 767

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE  
BEGARD

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE  
PLANCHE SUD EST



Révision du P.L.U. prescrite le :	16 Mars/ 2008
Débat organisé au sein du Conseil Municipal le :	19 Juin 2008
P.L.U. arrêté le :	24 Mars/ 2011
P.L.U. approuvé le :	14 Juin 2012
P.L.U. modifié le :	